

PL 55
100715



www.ploemeur.com

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE
PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 2 Juillet 2015

Objet de la délibération :

SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Etaient présents :

Ronan LOAS, Téaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Marie-Bernadette LE NEVE, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudie LE BIHAN à Loïc TONNERRE, Katherine GIANNI à Antoine GOYER, Daniel LE LORREC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Joseph FORES à Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN

Vu pour extrait certifié conforme
à l'original reçu le : 10-07-2015
à la Sous-Préfecture de LORIENT

Affichage en Mairie du : 15.07.2015
au : 15.09.2015

Présents : 29
Pouvoirs : 04

SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2015-2016.

Rapporteur : Dominique QUINTIN

La ville de Plœmeur alloue une aide financière aux jeunes plœmeurois entreprenant ou poursuivant leurs études à l'étranger.

Elle est accordée sur présentation d'un dossier et doit répondre clairement aux conditions suivantes :

- être domicilié(e) à Plœmeur,
- l'aide est réservée aux études supérieures, après le baccalauréat,
- elle est accordée pour une année scolaire
- les périodes d'une durée égale ou supérieure à 6 semaines durant l'année scolaire sont prises en compte.

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 17 juin 2015 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 22 juin 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,


➤ **FIXE** les aides municipales en fonction du quotient familial de la manière suivante :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	NIVEAU DE L'AIDE
B, C, D	322.56 €
E	162.28 €
F, G, H	91.73 €

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,


Maire

